

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE REFORMEE DE LA VALLEE DE JOUX
DIMANCHE 17 NOVEMBRE 2024 AU TEMPLE DE L'ABBAYE

Présidence : M. Martin Aubert

Ordre du jour :

1. Accueil, principes constitutifs et prière
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PV du 05 mai 2024
4. Budget 2025
5. Nouvelles de la maison de Paroisse
6. Informations du Conseil régional
7. Communications du Conseil de paroisse et des ministres
8. Election au Conseil de paroisse
9. Divers et propositions individuelles

Présence : environ 70 personnes

Excusés : Mmes Anne Reymond, Laurence Wagner, Madeline Guignard, Suzanne Bédert, Mme et M. Josiane et Jean-Bernard Bossel.

1. **Accueil et principes constitutifs**

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, lit les principes constitutifs et prononce une prière d'introduction.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Président soumet l'ordre du jour à l'assemblée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. **Adoption du PV de l'assemblée du 05 mai 2024**

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture du PV, sachant que chacun a pu en prendre connaissance sur le site internet de la paroisse. Personne ne se manifeste, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Budget 2025**

Mme Sonia Aubert présente et commente le budget 2025 point par point. Il se solde par un déficit de CHF 11'650.-. Les produits d'élèvent à CHF 89'800.- Les charges s'élèvent quant à elles à CHF 101'450.-

Mme Rosemarie Clot relève au nom de la commission du budget le déficit prévu de CHF 11'650.- dû à la diminution prévue de 11'250 CHF des recettes ; au niveau des charges, la commission relève également que la fonction de caissière est dorénavant rétribuée.

Les membres de la commission proposent donc d'accepter le budget 2025 tel que présenté, de décharger Mme Sonia Aubert, et de relever la commission de son mandat ; c'est le cas à l'unanimité.

5. Nouvelles de la maison de Paroisse.

M. Olivier Crivelli prend la parole.

L'évolution du tea-room est encourageante. L'affluence est grandissante, le chiffre d'affaires est aussi en évolution ; bien que celui-ci ne soit pas forcément synonyme de bénéfice. L'objectif « équilibre » est prévu en 2025 sans que le tea-room ne paie de location. Des activités y ont été organisées ainsi qu'un 2^{ème} repas hebdomadaire. Le Conseil de fondation a pu se concentrer sur la maison elle-même et ne plus faire que de l'opérationnel.

Lors du changement de gérance en 2023, la patente a dû être renouvelée.

La Commune a relevé le risque incendie et a demandé au Conseil de fondation de se mettre en contact avec l'ECA. Comme la Maison de paroisse abrite un lieu public, l'affaire se complique. En juin 2024, Ms Olivier Crivelli et Jean-François Noble se rendent dans les bureaux de l'ECA afin de définir ce qui est vraiment obligatoire. Réponse étonnante, c'est la Commune qui a l'autorité de décider en la matière.

Après un rendez-vous, la Commune confirme qu'elle est décisionnaire. Elle confirme que la maison de Paroisse n'est pas aux normes et que de gros travaux doivent y être effectués. Etant donné l'importance des travaux à réaliser, et au vu des finances de celle-ci, la Commune propose le dépôt d'un dossier mentionnant les travaux à faire afin d'accorder une autorisation générale permettant d'étaler les travaux sur une période à définir, tout en sachant qu'une mise aux normes s'impose.

S'ajoutent, les travaux à réaliser pour la transition écologique. Le bâtiment a été raccordé au chauffage à distance l'année dernière. De plus, la toiture devra être refaite dans un délai de 10 à 15 ans. Le montant de ces travaux s'élève à environ CHF 1'000'000.-.

La Maison de paroisse n'a pas de fonds de rénovation et les recettes des loyers ne couvrent que les frais d'entretien courant ainsi que le déficit du tea-room. Quant à un prêt, il n'existe quasi pas de marge de manœuvre.

Pour terminer, l'âge moyen des membres du Conseil de fondation étant de 64 ans, il serait bon d'avoir le temps d'effectuer une vraie transition.

La Commune ayant autorité, M. Daniel RoCHAT propose d'attendre la fusion des Communes afin de déposer un dossier.

6. Informations du Conseil Régional

M. Reynald Gay prend la parole.

Mme Emilie Mussard ayant été engagée comme animatrice d'Eglise, elle ne peut plus rester membre du Conseil régional. Celui-ci se compose donc de Ms Reynald Gay, Alain Ledoux et d'Eric Bornand, coordinateur. Le Conseil bénéficie du soutien administratif de M. Nathanaël Servant et de Mme Gabrielle Candaux, comptable.

12 personnes ont répondu favorablement à l'appel du Conseil afin de soutenir les laïcs en formation. De plus, plusieurs personnes désirent se former pour effectuer des célébrations accompagnées par un Ministre et d'effectuer des accompagnements personnels. Toutefois, ces projets doivent être pour l'instant mis en attente, le Canton désirant encadrer les formations.

La Région bénéficie de l'aide de 4 Ministres retraités, dont 2 à la Vallée.

A la paroisse de Chavornay, Mme Emmanuelle Jacquat, en congé maternité, est remplacée par M. Jacques Wenger, Diacre, et par M. François Lemrich.

A la paroisse de Croy-Romainmôtier, en accord avec le Conseil synodal le poste pastoral est scindé en 2 ; l'un pour la pastorale ordinaire, l'autre pour l'animation spirituelle et œcuménique ; ces 2 postes sont au concours.

La période de transition de la paroisse de Baulmes-Rances devait se terminer en 2025. En raison du projet Eglise 29, le statut quo est demandé dans ce cadre de réflexion plus large. Le Conseil régional reste en charge d'y convoquer les assemblées.

Un nouveau système de permanence a été convenu entre les ministres. La Vallée continue de s'organiser à l'interne. Pour Croy-Romainmôtier, Orbe et Chavornay, ils y assurent alternativement les permanences ; de même que pour Vallorbe, Ballaigues, Lignerolle et Rances. En cas de surcharge, le coordinateur peut intervenir pour aider à trouver des remplaçants extérieurs. M. Eric Bornand sera au bénéfice d'une retraite anticipée dès mars prochain.

Un groupe de pilotage a été formé pour mettre en route le processus Eglise 29.

M. Pierre Meylan demande si les Régions existeront toujours dans le concept Eglise 29. M. Reynald Gay répond que la notion région va disparaître au profit de Communautés paroissiales.

7. Communications du Conseil de paroisse et des ministres

M. Pierre Badoux prend la parole.

Il désire partager des sujets de reconnaissances, telle la fréquentation des paroissiens démontrant l'intérêt porté à cette assemblée ainsi que dans les cultes et également au week-end paroissial où des inscriptions ont dû être refusées.

Le week-end prochain, le Conseil de paroisse effectuera une retraite à Saint-Loup.

Un pasteur porterait un intérêt pour notre paroisse, toutefois M. Badoux ne peut pas en dire plus. Il fait un appel aux dons pour atteindre le montant mis au budget 2024.

La Paroisse a reçu un montant de CHF 309'000.-, grâce à la vente de la maison de Collans. Ce montant est spécifiquement dédié à un projet enfance et jeunesse.

Mme Anne-Catherine Rochat demande si cette somme ne devrait pas plutôt aller au bénéfice de la Maison de paroisse en difficulté. M. Badoux répond qu'une réflexion a déjà été faite en ce sens, mais que l'idée est de créer un lieu pour les jeunes hors du cadre habituel. Mme Paulette Reymond soutient l'intervention de Mme Rochat, mentionnant également la très bonne fréquentation de la place de jeux de la maison de Paroisse. Mme Marie-Claude Georges souligne que la maison de Paroisse lors de son achat était déjà dédiée aux jeunes.

Mme Noémie Rakotoarison revient sur le week-end vécu avec Philippe Decourroux ; une journée de séminaire, un concert, puis pour conclure, le culte. Un autre séminaire « Libérer » aura lieu les 3 et 5 janvier 2025 à L'Isle.

M. Etienne Roulet donne 3 informations « Terre nouvelle »

- Prochain rendez-vous, le marché de Noël au Sentier
- Vente du chocolat du centre social protestant
- Mme Rose Van den Top ainsi que M. Hubert van Beck ont quitté le groupe après de nombreuses années d'engagement, celui-ci est à la recherche de nouveaux membres.

M. Joël Guy informe que le Conseil de paroisse désire créer une table des cultes fixe à savoir pour les cultes de 10h30 :

- 1^{er} dimanche du mois au Sentier
- 2^{ème} au Brassus
- 3^{ème} au Lieu
- 4^{ème} à l'Abbaye

Le Temple du Sentier ne sera plus utilisable durant plusieurs mois en 2025 (juin à octobre).

M. Joël Guy exprime sa joie de collaborer avec ses collègues au sein de la paroisse.

8. Election au Conseil de paroisse

M. Alain Dupertuis est élu au Conseil de paroisse par 64 voix, 5 bulletins blancs et un bulletin nul.

9. Divers et propositions individuelles

M. Désiré Rusovsky prend la parole et s'interroge quant au fonctionnement de la paroisse.

- Le Conseil de paroisse choisit ses membres par cooptation ce qui fait que l'Assemblée ne peut qu'entériner ses propositions. Cela y assure une continuité sans vagues et sans débats.
- Lors de l'Assemblée électorale de ce printemps, un appel a été donné pour trouver un suppléant à la Commission de gestion auquel il a répondu et a été élu. A la sortie, quelqu'un lui a demandé pourquoi il s'était proposé, invoquant qu'il ne s'agissait que d'une fonction de vérificateur de comptes. Sachant ce qu'est une Commission de gestion, il s'est interrogé et a consulté le règlement de l'EERV à ce sujet. Il y a découvert que le rôle de la commission de gestion était de contrôler la gestion de la paroisse, notamment au niveau des finances. Lors de l'Assemblée suivante, concernant les comptes, cette commission a été appelée commission de vérification des comptes et ce matin même commission du budget.
- Un troisième point l'attriste. Plusieurs fois, des événements amènent un souffle nouveau, mais qui s'essouffent avec le temps. Il y a eu les 7 semaines sur le Saint-Esprit qui ont porté des fruits dans plusieurs vies, mais avec le temps tout s'est estompé. Il y a eu plus récemment les séminaires « Libérer » qui ont été suivis par plusieurs membres de la paroisse dont une session s'est tenue à la maison de paroisse. Mais avec le temps, cela semble avoir été plus ou moins oublié. Il craint qu'il en soit de même avec l'élan lié à la visite de M. Philippe Decourroux du week-end dernier.

Mme Rosemarie Clot intervient mentionnant que la commission fonctionne pour contrôler les comptes, mais pas de la destination des fonds ; ce rôle revenant au Conseil de paroisse.

M. Marcel Piguet remercie M. Rusovsky pour son intervention en relevant sa véracité sur le plan institutionnel, car il est important au sein d'une paroisse de laisser la place à diverses interprétations et que l'on ne soit pas ligué à une seule voix. Il pense que certaines personnes ne se reconnaissent pas dans les voies choisies par la paroisse. Il existe des tendances différentes qu'il faut respecter. Il ne suffit pas d'avoir un élan spirituel, il faut également une attention particulière à son suivi. Il se réjouirait de voir la Paroisse collaborer avec la Paroisse catholique lors de la fermeture du temple du Sentier comme en 1998.

Il est maintenant 12h00, la parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance.

Martin Aubert

Jérémy Golay

Président

Secrétaire